



Décision 2022/1

Résiliation anticipée du bail de location, au profit de la société OZMOZ, du local de stockage sis 101 rue Paul Vaillant Couturier à Cattenières

Par décision n° 2020/18, présentée le 13 octobre 2020 au Conseil Communautaire, Monsieur le Président consentait un bail de location au profit de la société OZMOZ, d'un local de stockage sis 101 rue Paul Vaillant Couturier à Cattenières, débutant le 23 novembre 2020 pour se terminer le 31 octobre 2022.

Suite à un vol avec effraction au sein de ce local, engendrant un préjudice financier important pour l'entreprise, celle-ci ne se sent plus en sécurité et a émis le souhait de quitter ce local de manière anticipée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

Considérant la nécessité de résilier par anticipation le bail de location du local de stockage sis 101 rue Paul Vaillant Couturier à Cattenières,

DÉCIDE

de résilier par anticipation le bail au 31 janvier 2022, sous réserve du paiement des loyers dus jusqu'à cette date.

Fait à Beauvois-en-Cambrésis,
Le 31 janvier 2022,
Monsieur le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis,
Conseiller Régional

Serge SIMÉON

